

ANNEXE 2
FORMULAIRE RELATIF AU CONTRAT D'ADHÉSION VISANT DES NAVIRES
(AUTRES QUE DES PÉTROLIERS) ET À LA CONFIRMATION DE L'ENTENTE

(AUX TERMES DU PARAGRAPHE 167.(1)(a) DE LA LOI DE 2001 SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA)

Le présent document est l'annexe 2 jointe au contrat intitulé Contrat d'adhésion visant les navires (autres que des pétroliers) et confirmation de l'entente aux termes du paragraphe 167.(1)(a) de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* (« contrat ») entre

_____ (« propriétaire ») et le groupe d'organismes d'intervention, contrat n° _____.

La présente annexe est intégrée dans le contrat et en fait partie intégrante. Les parties s'entendent sur le fait qu'une entente doit être accordée par le groupe d'organismes d'intervention à l'égard des navires suivants et qu'à tous les autres égards, les stipulations du contrat s'appliquent à ces navires :

| Nom du ou des navires | Signal distinctif | Personne(s) autorisée(s) à mettre l'entente en exécution |
|-----------------------|-------------------|--|
| 1. | | |
| 2. | | |
| 3. | | |
| 4. | | |
| 5. | | |
| 6. | | |
| 7. | | |
| 8. | | |
| 9. | | |

Droits applicables

| Élément | Nombre de navires | Droits par navire | Total |
|----------------------|-------------------|-------------------|-------|
| Droits d'inscription | | | |
| Taxes applicables | | | |
| Total à payer | | | |

Durée de la couverture

Date de prise d'effet de l'entente (des ententes) : _____

Date d'expiration : _____

Malgré les stipulations du contrat et les stipulations de la présente annexe, les ententes devant être fournies par le groupe d'organismes d'intervention au propriétaire sont assujetties aux conditions suivantes :

- (a) la réception, par le groupe d'organismes d'intervention, des droits d'inscription et des taxes susmentionnés dans les cinq (5) jours ouvrables qui suivent la date de prise d'effet de l'entente; et
- (b) le paiement de tous les droits et de toute la rémunération exigibles qui sont impayés aux termes du contrat, y compris la totalité de la rémunération de l'organisme d'intervention compétent et des taxes (selon la définition de ces expressions dans le contrat).

GRUPE D'ORGANISMES D'INTERVENTION

Par : _____
 (Signataire autorisé)

 (Nom en caractères d'imprimerie)

 (Date)

 (Propriétaire du navire / agent autorisé)
 Par : _____
 (Signataire autorisé)

 (Nom en caractères d'imprimerie)

 (Date)